

GUIDE DE FORMATION EN VIOLENCE CONJUGALE ET VIOLENCE DANS LES RELATIONS INTIMES, À MONTRÉAL-NORD



Réalisation : Sonia Parra Jordán, Tatiana Sanhueza

Formatrices : Yennelys Alcedo, Sastal castro Zavala, Sonia Michaelsen, Elodie Gravel.

Asistent.es de recherche : Eloïse Jaumier, Delfín Martín Heredia, Tilognime Christelle Dao

Correction : Ana Ramos, **Infographie :** Leslie Plumb avec le soutien du **Centre Inter-Actions**

Comité de partenaires : Centre des femmes Interculturel Claire, Halte-femmes Montréal-Nord, Unies.Vers.Elles, Carrefour emploi jeunesse Bourassa-Sauvé, Impulsion travail, CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal, Table femmes Osez au féminin, SPVM poste 39, Centre de recherche et de partage des savoirs InterActions, Table de Quartier de Montréal-Nord

Organisme porteur du dossier



Organisme fiduciaire



Ce projet est financé par



Organisme partenaire



Réalisation

Sonia Parra Jordán, Tatiana Sanhueza Ph. D.

Assistantes et assistants de recherche

Eloïse Jaumier, D.E.S.S.; Delfín Martín Heredia, M. Sc.; Tilognime Christelle Dao, M. Sc.

Formatrices

Yennelys Alcedo, Consultante sur la problématique de la violence conjugale; Sastal Castro Zavala, Ph. D.;
Sonia Michaelsen, M. Sc.; Elodie Gravel, intervenante.

Conception graphique, mise en page et correction

Centre de recherche et de partage des savoirs InterActions

Conception graphique : Leslie Plumb, M. Sc., Centre InterActions

Révision linguistique : Ana Ramos, Ph. D., Centre InterActions

Comité de partenaires

Centre des femmes Interculturel Claire

Halte-femmes Montréal-Nord

Unies.Vers.Elles

Carrefour emploi Jeunesse Bourassa-Sauvé

Impulsion travail

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

Table femmes Osez au féminin

SPVM poste 39

Centre de recherche et de partage des savoirs InterActions

Table de Quartier de Montréal-Nord

Remerciements : ce guide a été réalisé grâce au soutien financier du ministère de Femmes et Égalité des genres Canada dans le cadre du projet « Vers des changements systémiques pour éliminer la violence subie par les adolescentes et les femmes immigrantes » (PVFAMN). L'équipe du projet remercie les participantes et participants à la formation, les organismes communautaires, l'équipe de recherche et les formatrices.

Table des matières

Introduction

Le plan de formation

Modules de formation

Module 1 : ASPECTS THÉORIQUES ET COMPRÉHENSIFS DE LA VC ET VRI

Module 2 : PRATIQUES ANTI-OPPRESIVES DANS L'INTERVENTION EN VC ET VRI

Module 3 : COLLABORATION INTERSECTORIELLE

Annexes

Bibliographie

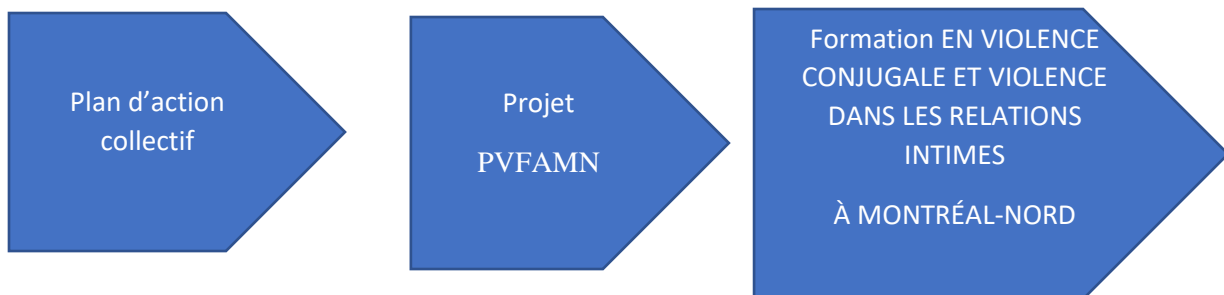
Introduction

Ce guide de formation a pour objectif d'assurer la pérennité de la formation développée dans le cadre du projet « Vers des changements systémiques pour éliminer la violence subie par les adolescentes et femmes immigrantes » (PVFAMN) porté par la Table femmes Osez au féminin (TFOF) avec le soutien de la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) comme organisme fiduciaire et financé par le ministère Femmes et Égalité des Genres Canada (FEGC).

Le projet PVFAMN est ancré dans une stratégie territoriale, soit le Plan d'action collectif en matière de violence conjugale et violence dans les relations intimes chez les jeunes à Montréal-Nord 2022-2027.

Cette formation a été conçue pour répondre aux besoins des actrices et acteurs du milieu communautaire et institutionnel de Montréal-Nord afin de mieux adapter les services et les interventions aux besoins des femmes et des adolescentes victimes de violence entre partenaires intimes.

Ce guide a comme objectif de pérenniser l'information partagée lors de la formation afin de renforcer les connaissances des actrices et acteurs et ainsi améliorer le référencement des cas en matière de violence conjugale et violence lors de relations intimes dans la région de Montréal-Nord.



Le plan de formation

Le plan est composé de trois modules de formation intégrant les approches anti-oppressive, intersectionnelle et interculturelle :

Module 1 : ASPECTS THÉORIQUES ET COMPRÉHENSIFS DE LA VC ET LA VRI

Module 2 : PRATIQUES ANTI-OPPRESIVES DANS L'INTERVENTION EN VC ET VRI

Module 3 : COLLABORATION INTERSECTORIELLE

Abréviations utilisées dans ce guide

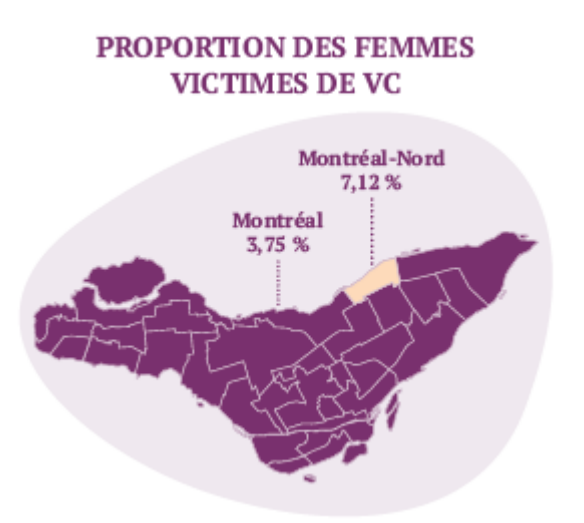
Abréviations	Signification
VPI	Violence entre partenaires intimes. Elle regroupe Violence conjugale (VC) et Violence dans les relations intimes chez les jeunes (VRI).
VC	Violence conjugale
VRI	Violence dans les relations intimes (chez les jeunes)

Modules de formation

Module 1 : ASPECTS THÉORIQUES ET COMPRÉHENSIFS DE LA VC ET DE LA VRI

1) Définir la violence entre partenaires intimes et le contrôle coercitif

La **violence entre partenaires intimes** concerne tout acte ou comportement violent commis par un partenaire intime actuel ou ancien, que les partenaires vivent ensemble ou non. À Montréal-Nord, la proportion des femmes victimes de violence conjugale (VC) est presque deux fois plus élevée que celle de la ville de Montréal (Cousineau et coll., 2019).



La violence entre partenaires intimes prend plusieurs formes : violence physique, verbale, économique, sexuelle, psychologique et spirituelle. Ce qui signifie qu'une personne victime peut subir d'une à plusieurs formes de violence auprès d'un même partenaire. La violence entre partenaires peut aussi évoluer ou changer.¹

Notons que la violence entre partenaires intimes ne constitue pas un crime en soi. C'est-à-dire que la loi québécoise ne reconnaît pas le crime de violence conjugale en tant que tel, mais plutôt des actes spécifiques. Par exemple, l'agression physique, le viol ou le harcèlement sont considérés comme des crimes (CQLR c CCQ-1991, 1991; Conseil du statut de la femme, 2020).

Le contrôle coercitif est un concept offrant la possibilité de s'éloigner d'une compréhension de la violence conjugale basée uniquement sur des actes de violence. Cela permet d'avoir une compréhension des dynamiques complexes qui permettent aux agresseurs d'établir et de maintenir leur contrôle et leur emprise sur leurs proches.

¹ Voir le tableau sur les exemples de formes de violences en annexe.

Le contrôle coercitif se compose de deux stratégies :

- **La coercition** : lorsqu'un agresseur désire provoquer une réaction chez une personne par l'usage de menaces ou de la force. Généralement, il s'agit de la première stratégie employée par l'agresseur.
- **Le contrôle** : les stratégies de contrôle sont mises en place par un agresseur afin de forcer le ou la partenaire à l'obéissance. Ces règles imposées doivent être respectées en tout temps, sous peine de conséquences (West Island Women's Shelter, 2023; RMFVVC, 2022).

La violence entre partenaires intimes chez les adolescentes :

À travers le Canada, il y a une forte prévalence de la violence entre partenaires intimes chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans. On dénombre que quatre jeunes canadiennes sur dix auraient subi ou utilisé la violence dans une relation amoureuse au cours de la dernière année (Savage, 2021).

On constate que certaines formes de violence sont plus récurrentes chez les jeunes, dont les violences psychologiques, verbales et physiques. Notons que le cyberharcèlement et la coercition sexuelle peuvent aussi être fréquents.

Les adolescentes peuvent également être plus enclines à utiliser différents termes afin de décrire la violence entre partenaires intimes. Par exemple, au lieu de recourir aux mots « abus » ou « violence », les adolescentes parlent plutôt de « relations toxiques ». Ces termes ne sont pas nécessairement synonymes d'abus. Toutefois, si vous les entendez, ils peuvent constituer des signaux d'alarme (Sanhueza Morales *et al.*, 2023).

Terminologie utilisée par les jeunes	
Termes	Explication
"Left on read" "Ghosted" "Je me suis fait ghosté" "J'étais fantôme"	Lorsque quelqu'un cesse toute communication sans avertissement ni explication
"Deeplying" "Love bombing" "Bombardement d'amour"	Une intense démonstration d'amour ou d'affection de la part d'un individu
"Seagulling" "Breadcrumbing" "Situationship"	Lorsque quelqu'un ne veut pas d'une relation avec vous, mais veut que vous lui apparteniez quand même. Le fait de garder quelqu'un près de soi, sans vouloir s'engager.

2) Dépistages et facteurs de risque de la VC/VRI : comment la théorie peut-elle offrir des outils pour l'intervention auprès des personnes ayant vécu de la VPI?

La théorie peut offrir des outils concrets pour les praticiens. Certaines approches théoriques permettent de mieux évaluer la situation des personnes auprès desquelles nous intervenons. Cela facilite notre compréhension de leurs besoins, mais aussi de différents facteurs qui peuvent influencer leurs décisions. Voici l'exemple de certaines théories qui offrent des explications sur l'origine de la violence entre partenaires intimes et l'identification des personnes à plus haut risque de vivre ce type de violence.

Pourquoi la violence entre partenaires intimes se produit-elle?	Théorie féministe La violence est due aux normes patriarcales qui produisent des relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes dans la société et dans la famille.	Théories de l'apprentissage social Les êtres humains apprennent à se comporter en observant et en imitant les autres. Grandir dans un foyer violent nous rend plus susceptibles de perpétrer ou d'accepter des abus.
Pourquoi certaines personnes sont-elles plus à risque?	Théories socioécologiques La violence est un phénomène à multiples facettes qui repose sur une interaction entre des facteurs personnels (l'individu et ses relations immédiates), situationnels (la communauté, l'environnement physique, les services disponibles) et socioculturels (les politiques gouvernementales, les normes et les valeurs sociales).	Théories intersectionnelles Les individus ont des identités multiples et croisées. Les identités sont affectées par les systèmes sociostructurels existants, ce qui peut conduire à de multiples niveaux d'oppression et de privilèges.
Tableau proposé par Sonia Michaelsen, Ph. D.		

3) Aspects juridiques et migratoires

À NOTER : les lois sur l'immigration sont en constante évolution, ce matériel a été élaboré sur la base des lois en vigueur de septembre 2023 à janvier 2024. Ce matériel sert de référence, mais consultez toujours un expert en la matière.

Connaître le statut d'immigration d'une femme immigrante victime de Violence conjugale ou de violence entre partenaires intimes est un élément très important dans la recherche de ressources appropriées (Castro Zavala, 2013).

Au Canada, on distingue **3 différents types de statut d'immigration** :

Statut permanent	Statut temporaire	Sans statut
Autorisation de s'établir au pays, d'y vivre, d'y travailler et d'y étudier sans limites de temps. Ce statut donne accès à la citoyenneté canadienne.	Autorisation de rester au Canada pour une durée déterminée et délimitée dans le temps.	Personnes qui ne sont pas autorisées à rester au pays.
Cela inclut : <ul style="list-style-type: none"> - Les résidents permanents - L'immigration économique - Les réfugiés - Le parrainage et la réunification familiale - Les cas humanitaires 	Cela inclut : <ul style="list-style-type: none"> - Les travailleurs temporaires (permis ouverts et fermés) - Les étudiants - Les demandeurs d'asile - Les permis temporaires pour violence familiale - Les visiteurs 	Cela regroupe les personnes : <ul style="list-style-type: none"> - Arrivés au territoire de manière irrégulière - Ayant perdu leur statut - En attente d'être renvoyées au pays d'origine
(INSP, 2020; Citoyenneté et Immigration Canada, 2020; Castro Zavala, 2013)		

Les statuts migratoires exercent une influence sur les droits des personnes immigrantes, ainsi que sur **leur admissibilité** aux différents programmes ou services disponibles.

Les personnes d'une même famille peuvent avoir des statuts migratoires différents. Ils n'auront donc pas nécessairement les mêmes droits ou accès aux mêmes ressources (Castro Zavala, 2020).

L'accès aux droits selon le statut migratoire		
Statut permanent	Statut temporaire	Sans statut
Les mêmes droits qu'un citoyen canadien (sauf le droit au vote). Les résidents permanents économiques n'ont pas le droit à l'aide sociale et à l'assurance maladie durant les 3 premiers mois suivant l'entrée au pays – certaines exceptions s'appliquent pour les femmes enceintes et les femmes victimes de VC. Les familles parrainées ont un accès limité à certains programmes, car le conjoint est considéré comme responsable économiquement.	Accès à certains droits, variable selon la catégorie d'immigration : <ul style="list-style-type: none"> - Santé (assurance maladie) - Garderies subventionnées - Assurance-emploi - Allocation enfants - Logement social - Francisation (temps plein et temps partiel) - Éducation - Rapprochement familial 	Pas d'accès aux programmes sociaux, mais certains droits peuvent être revendiqués en faisant appel : <ul style="list-style-type: none"> a) À la Charte de droits et de libertés de la personne b) Au pouvoir discrétionnaire du ministre
(Castro Zavala, 2020; TCRI, 2012)		

En complément : Consultez le Programme d'indemnisation aux victimes des actes criminels (IVAC)

<https://www.ivac.qc.ca>

Lorsque l'on parle de **statuts migratoires précaires** (Goldring *et al.*, 2009), cela fait référence aux personnes parrainées, aux personnes ayant des statuts temporaires ou aux personnes sans statut. Ces différents statuts migratoires impliquent plusieurs formes de précarité dont :

- Un statut qui ne permet pas de rester de manière permanente au pays constitue une source **d'incertitude**. Ces personnes doivent faire plusieurs longues démarches si elles désirent prolonger leur statut pour rester au pays, que ce soit de façon temporaire ou permanente. Même lors de ces démarches, la personne n'est pas certaine que la demande de permis ou de prolongation de statut sera réussie.
- Une situation de **dépendance** envers une tierce personne, soit d'un employeur (permis de travail) ou d'un membre de la famille (réunification familiale).
- Un **accès limité aux services** et aux droits sociaux (tel que décrit dans le tableau ci-haut).

Chez les personnes ayant vécu de la VPI, les statuts précaires peuvent causer de la **dépendance et de la peur**. Les victimes vivent notamment la peur d'être retournées dans leur pays d'origine et de perdre la garde de leurs enfants.

Les conjoints² qui exercent la violence peuvent **utiliser le contexte de précarité et de vulnérabilité** des femmes pour augmenter leur pouvoir. Certains conjoints utilisent le système d'immigration et le système légal (cour de Québec : civile, jeunesse, criminelle) pour exercer la violence.

Reconnaissance juridique de la violence conjugale

Au Canada, certaines politiques permettent de protéger les femmes migrantes survivantes de violence conjugale et de violence faite aux femmes :

- La **demande d'asile** permet de revendiquer le statut de réfugiée pour les personnes qui craignent d'être persécutées en raison de leur sexe. La violence conjugale est alors un motif qui peut être pris en considération dans un tel processus. S'il est fructueux, le processus de demande d'asile (statut temporaire) donne accès au statut de réfugié (statut permanent). Cependant, il s'agit de démarches complexes.
- La **résidence permanente pour motifs humanitaires est une démarche** qui permet d'accéder à un statut permanent. Lors de cette demande, la violence familiale est un des motifs pouvant être pris en considération. En revanche, la personne doit être en mesure de présenter plusieurs justifications comme des preuves de violence conjugale, démontrer les risques encourus en cas de retour au pays d'origine, ainsi que prouver sa capacité de subvenir à ses besoins au Canada.

² Veuillez noter que l'utilisation du genre masculin dans ce document pour désigner les conjoints est utilisée par souci de fluidité, mais inclut les conjoints de tout sexe et de toute expression de genre.

- Le **permis de séjour temporaire (PST) pour les victimes de violence familiale** est le fruit d'une nouvelle politique mise en place depuis juillet 2019. Les personnes avec statuts précaires et sans statuts sont admissibles. Ce sont les agents d'immigration qui ont le pouvoir de déterminer la durée de ce permis (Citoyenneté et Immigration Canada, 2020).

Il est important de reconnaître qu'il existe aussi des **limites aux politiques migratoires canadiennes**. Historiquement, ces politiques défavorisent certains groupes et créent des inégalités en raison du genre, de l'appartenance ethnique, de l'identité sexuelle, de la couleur de peau, du pays d'origine, de la langue, etc. Par exemple, les politiques migratoires néolibérales vont sélectionner les immigrants permanents en fonction des besoins économiques du pays. En ce sens, les politiques migratoires ne sont pas neutres et désavantagent souvent les femmes (Goldring, 2019).

Défis des femmes en situation d'immigration

Comme nous l'avons vu, les statuts migratoires auront de nombreux impacts sur la vie des femmes ayant vécu de la VC et de leurs enfants :

- Les lois et les démarches concernant l'immigration sont complexes et changent constamment. Elles relèvent à la fois du gouvernement fédéral et provincial.
- Les erreurs d'information ont des impacts sur les décisions des femmes et sur leur vie.
- Si vous voulez discuter des démarches migratoires possibles auprès des femmes avec lesquelles vous travaillez, nous vous recommandons fortement de commencer par contacter une personne spécialisée pour valider les informations (par exemple, un avocat ou une avocate de l'immigration).
- Il est important de garder les traces des services reçus par les femmes victimes de VC et de VRI, aussi bien que l'information concernant leur situation (historique de la violence, formes de violences vécues, manifestations du contrôle coercitif, etc.). Ces informations pourront soutenir certaines démarches migratoires, dont le permis de séjour temporaire pour violence conjugale ou la résidence permanente pour motifs humanitaires (Castro Zavala, 2020).

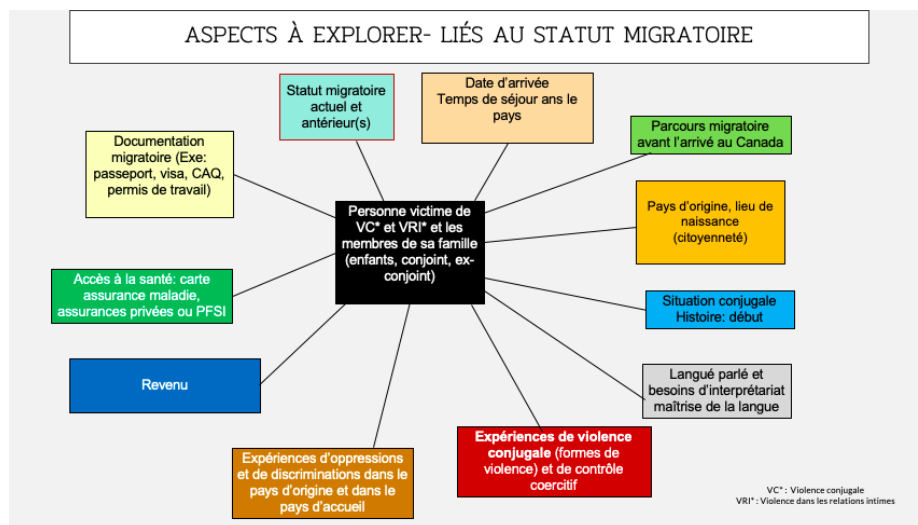


Figure développée par Sastal Castro Zavala, Ph. D.

Module 2 : PRATIQUES ANTI-OPPRESIVES DANS L'INTERVENTION EN VC ET VRI

En complément : Pour le référencement en cas de VC/VRI, consultez le bottin des ressources disponibles sur le site web du projet « Vers des changements systémiques pour éliminer la violence subie par les adolescentes et les femmes immigrantes » à <https://pvfamn.org>

Ce module présente 3 approches anti-oppresives à privilégier dans l'intervention auprès des femmes immigrantes ou racisées ayant vécu de la violence conjugale et de la violence entre partenaires intimes : les approches interculturelles, tenant compte des traumatismes et intersectionnelles.

Les **pratiques anti-oppresives** partent du principe que les inégalités et les injustices sont le résultat de **systèmes d'oppressions**. En reconnaissant qu'il existe dans nos sociétés du sexisme, du racisme, de l'homophobie, de la transphobie, de l'âgisme, du capacitisme, etc., il devient possible de déconstruire ces systèmes d'oppression.

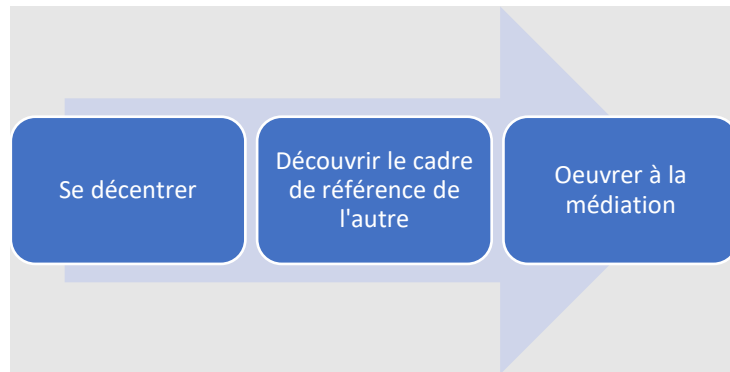
Dans les pratiques anti-oppresives, **les droits et libertés de la personne utilisatrice** de services sont au cœur de nos interventions. En adoptant une posture d'observation et d'accompagnement des victimes, nous les soutenons dans leurs réflexions pour qu'elles puissent elles-mêmes identifier leurs besoins. Ceci nous permet d'explorer, avec elles, les avenues qu'elles envisagent afin de répondre à leurs besoins. Au contraire, si nous imposons des décisions et des besoins aux personnes que nous accompagnons, nous adoptons une posture oppressive.

Pratiques anti-oppresives		
Les droits et libertés de la personne utilisatrice des services sont au cœur de nos interventions.		
Approche interculturelle	Approche tenant compte des traumatismes	Approche intersectionnelle
Invite à une remise en question de ses propres préjugés, stéréotypes et à accepter les différences culturelles sans jugement. <ul style="list-style-type: none"> • L'ouverture d'esprit • La sensibilité culturelle • La communication interculturelle • L'empathie et l'acceptation • L'apprentissage continu • L'action et l'engagement 	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité • La confiance et la transparence • Le soutien des pairs • La collaboration • La mutualité • L'émancipation • Le choix • Les enjeux liés à la culture • Le genre et l'histoire (les systèmes d'oppression et leur intersection) 	Reconnaître les multiples dimensions de l'oppression : les individus peuvent faire l'expérience de différentes formes d'oppression et de discrimination en raison de leur identité de genre, de leur race, de leur classe sociale, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, etc. Les différentes formes d'oppression sont interconnectées et interagissent.

(Ontario Health, 2020; Lee, Macdonald, Caron & Fontaine, 2017; CERDA, CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal, 2019)

1) L'approche interculturelle

L'approche interculturelle encourage une remise en question de nos propres préjugés et stéréotypes afin d'accueillir les différences culturelles sans porter de jugement.



Dans l'intervention auprès des femmes migrantes victimes de violence conjugale, l'approche interculturelle repose sur trois principes clés :

- a) **Se décentrer (ou se distancier de sa propre culture) :** prendre conscience de nos propres valeurs et préjugés culturels afin de mieux comprendre les perspectives des femmes immigrantes. En relativisant nos observations et nos référents, nous prenons conscience des différences entre nos lunettes culturelles et celles des femmes (Deardorff, 2009).
 - ⇒ Par exemple, vous pouvez réfléchir aux difficultés particulières auxquelles vous êtes confrontés ou confrontées lorsque vous rencontrez une femme ou une adolescente immigrante dans le cadre de votre travail. En identifiant ces éléments, il devient plus facile de se décentrer et ensuite essayer de mieux comprendre les femmes.
 - ⇒ Vivez-vous des difficultés de communication ou les effets des barrières linguistiques? Sentez-vous qu'il y a certaines barrières culturelles liées aux coutumes des femmes immigrantes?
 - ⇒ Vivez-vous des frustrations face au manque de temps lors de l'intervention ou face aux difficultés concernant le suivi continu d'une victime?

- b) **Découvrir les références culturelles de l'autre :** mobiliser notre volonté de comprendre et notre empathie pour découvrir ce qui a du sens et ce qui est important pour les femmes. Par l'écoute, le dialogue et l'ouverture, on peut mieux saisir ce qui fonde les aspirations, les logiques et les croyances de ces femmes. Il ne s'agit pas d'accepter toutes leurs convictions et hypothèses, mais de bien les comprendre.
 - ⇒ Afin de découvrir les références de l'autre, on peut demander : dans quel état émotionnel se retrouvent les femmes immigrantes victimes de violence conjugale au moment de la séparation? Quelles sont leurs craintes? Quels sont les obstacles particuliers auxquels elles sont confrontées?

- c) **Œuvrer à la médiation culturelle (ou négocier la construction d'une solution)** : par le dialogue et l'échange, on vise à trouver des compromis où chacune se sent respectée dans son identité et ses valeurs. Malgré les différences culturelles, cette posture de curiosité vis-à-vis l'autre permet parfois de faire des rapprochements entre nos valeurs communes (tels que le respect de la femme, la dignité humaine, etc.) (Ontario Health, 2020; Cohen-Émerique,1993).

Les obstacles particuliers auxquelles sont confrontées les femmes et les adolescentes immigrantes ou racisées ayant vécu de la VPI	État émotionnel et craintes des femmes immigrantes victimes de violence conjugale au moment de la séparation
<ul style="list-style-type: none"> • La peur de dénoncer dû à des rapports de méfiance envers l'autorité (corruption de l'autorité dans leur pays d'origine) • L'obstacle familial et les rapports familiaux qui peuvent être brisés • La peur de perdre la garde d'un enfant • La peur de perdre son statut • La peur de n'être pas capable de pouvoir faire face aux difficultés financières (contrôle et dépendance financière) • Le choc culturel (comprendre et s'adapter à la société d'accueil) • L'isolement • La méconnaissance des ressources et les difficultés d'accessibilité aux services • L'interdiction de laisser les femmes faire la francisation • La peur de la solitude et de la stigmatisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment de culpabilité • L'isolement • La peur • La fierté • Peur de faire appel aux policiers ou aux agents sociaux communautaires pour porter plainte • La peur des conséquences à court et à long terme • La honte • La dépression
<p>Les éléments à considérer lors de l'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître le cheminement de la victime • Connaître le parcours de vie de la victime • Savoir que chaque cas est unique, particulier • Prendre du recul par rapport à ses connaissances, mettre de côté ses idées préconçues et essayer de comprendre l'autre au lieu d'être dans une posture automatique de solution afin de ne pas biaiser l'intervention. • Connaître nos propres limites (limites de notre expertise, limites de l'intervention afin d'assurer notre sécurité et celle des victimes, limites émotionnelles personnelles). Ces difficultés sont légitimes et elles n'amointrissent ni vos capacités ni vos compétences professionnelles. 	
<p>(TCRI, 2012; Bernhardt et Cooper, 2022)</p>	

Voir le tableau sur l'usure de la compassion en annexe.

2) L'approche tenant compte des traumatismes

Cette approche reconnaît que les problèmes de santé et d'autres difficultés dans la vie des femmes sont souvent des conséquences de la violence et des expériences traumatiques auxquelles elles sont confrontées. Ces conséquences résultent également des systèmes d'oppression qui persistent dans la société.

En tenant compte des traumatismes et de la violence, cette approche permet de mieux **comprendre le vécu** des femmes avec lesquelles vous intervenez, mais aussi leurs craintes, leurs motivations et leurs comportements. Une sensibilité aux traumatismes et à leurs **répercussions** vous permet de réduire les risques de retraumatisation et d'éviter les préjugés envers les victimes. Sans nécessairement traiter les traumatismes ou vous transformer en expertes et experts en la matière, cette approche aide à voir les victimes au-delà des étiquettes.³

Définition de traumatisme : “Un événement, une série d'événements ou de circonstances vécus par une personne comme étant physiquement ou émotionnellement préjudiciables ou mettant sa vie en danger, avec des effets négatifs durables sur son fonctionnement et son bien-être mental, physique, social, émotionnel ou spirituel” (Brach, 2019).

Il existe plusieurs types de traumatismes : Abus et négligence dans l'enfance, agression sexuelle, traumatisme historique, guerre, témoignage de violence, trajectoire de réfugié, maladie ou blessure grave, perte soudaine et inattendue d'un emploi, d'un logement, etc., traumatisme développemental, décès d'un être cher, catastrophes naturelles, accident grave (accident de voiture)

**Ces éléments peuvent également se recouper avec la violence entre partenaires intimes, voire devenir des facteurs de risque pour la violence entre partenaires intimes. Par exemple, la VPI peut augmenter en contexte de crise (guerres, catastrophes naturelles, abus, etc.). Ou encore, la VPI peut entraîner des situations traumatiques telles que des blessures graves, la perte de logement, etc.

Les traumatismes chez les femmes ayant vécu de la VPI et leurs conséquences

Peu importe son origine, le traumatisme comporte trois éléments qu'on observe aussi chez les femmes ayant vécu de la VPI :

1. **L'événement est imprévu (inattendu).** Par exemple, une « relation sécurisante » devient « Le cycle de la violence ».
2. **La personne est prise au dépourvu (sentiment d'être démunie).** Les victimes de violence conjugale adoptent diverses stratégies pour se sentir en sécurité, mais souvent ces efforts se soldent par des échecs dans leur tentative de protection et de récupération de leur pouvoir. Face aux stratégies de contrôle et de coercition utilisées par leurs partenaires, les victimes vivent des atteintes à leurs droits et libertés.
3. **La personne n'aurait pas pu empêcher l'événement de se produire (impuissance).** Malgré toutes les stratégies qu'elles utilisent, les victimes vivent les conséquences de la violence conjugale. La répétition des gestes de violence et les manifestations de contrôle coercitif les épuisent, les

³ Pour plus d'information, voir le texte de l'Agence de la santé publique du Canada intitulé « Approches tenant compte des traumatismes et de la violence—politiques et pratiques », 2018.

plongeant dans un sentiment d'impuissance où elles croient être incapables de prévenir ou d'éviter les situations de violence.

Les victimes de violence conjugale vivent d'importantes souffrances qui **affectent leur bien-être psychologique, émotionnel et comportemental**. Ces souffrances deviennent parfois envahissantes, générant des réactions qui peuvent nous sembler bizarres, erratiques, déroutantes ou frustrantes. Dans cet état de **stress post-traumatique**, la régulation émotionnelle devient difficile. Ceci qui peut entraîner de nombreuses **conséquences** : anxiété, dépression, fatigue persistante, maux de tête, perte de mémoire, problèmes de concentration, découragement. Quand les impacts des traumatismes ne sont pas pris en considération, ces symptômes peuvent limiter la reprise de pouvoir des victimes, surtout lorsqu'elles sont jugées « non crédibles » (Poole *et al.*, 2023; INSPQ, 2020).

Conséquences des traumatismes et stress post-traumatiques	Exemples
Un sentiment de peur intense, d'horreur et d'impuissance	« Si je déclare tout ce qu'il m'a fait et qu'il en souffre les conséquences, je vais le payer très cher après. » « Vous ne le connaissez pas, il va finir par me tuer. »
Des retours en arrière	« Je revois la scène en boucle, je n'arrive pas à dormir »
L'anxiété et de la dépression	« Il n'y a rien que je puisse faire pour m'en sortir. » « Je suis devenue une bonne à rien, je n'ai plus de force pour continuer. »
Troubles de sommeil, fatigue	« Je n'arrive pas à me concentrer. » « J'ai encore manqué mon rendez-vous. »
Mémoire traumatique	« J'étais là et je ne l'étais pas en même temps. »
Un besoin d'être continuellement en état d'alerte, prête à réagir; hypervigilance	Réflexion constante afin de trouver une façon de faire arrêter la violence : « Je regarde partout, j'ai l'impression qu'il me surveille. »
(Voyer, Delbreil et Senon, 2014; Bernhardt et Cooper, 2022).	

Comment apporter son soutien en tenant compte des traumatismes?

Pour répondre adéquatement aux traumatismes, il faut d'abord **comprendre** les traumatismes et **reconnaître** leurs répercussions sur la vie et les comportements des gens. Cela permet d'avoir une approche adaptée à leurs besoins, en créant un environnement qui leur permet de reconstruire un sentiment de **sécurité** (une sécurité physique, affective et culturelle). Pour ce faire, il est essentiel de créer un lien de **confiance** avec les victimes, de respecter leur rythme et leurs **choix**. En utilisant une approche fondée sur les forces des victimes, on soutient le développement et la valorisation de leur **autonomisation**.

C'est pour cette raison qu'une approche tenant compte des traumatismes intègre **les enjeux culturels et de genre**. Par exemple, en reconnaissant que certaines expériences traumatiques peuvent survenir en raison de l'origine ethnique, la religion, l'âge, les limitations fonctionnelles, l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Parmi ces enjeux, **l'immigration peut s'accompagner d'expériences traumatiques**, que ce soit durant les parcours migratoires ou d'intégration dans le pays d'accueil. De plus, cette approche considère l'importance des **traumatismes collectifs et historiques**, ainsi que leurs conséquences intergénérationnelles. Enfin, elle reconnaît que les **réalités individuelles** (problèmes de santé, situation d'itinérance, travail du sexe, consommation de drogues, d'alcool ou de médicaments, etc.) peuvent devenir des obstacles à la reprise de pouvoir, occasionner l'exclusion et recréer des traumatismes (Poole *et al.*, 2023).

À faire	À ne pas faire
Créer un environnement sûr et confidentiel. Proposer de fermer la porte, les fenêtres, etc. Demander-lui, si jamais vous l'appellez, s'il est sécuritaire de laisser un message vocal.	Minimiser à quel point il est difficile et effrayant pour elles de partager leur histoire.
Validez et sympathisez avec elles : « Tu ne mérites pas ça. Ce n'est pas ta faute. » « Je suis vraiment désolé.e que cela vous soit arrivé. » « Comment puis-je aider? »	Supposons que vous sachiez précisément ce qui est le mieux pour elles. Leur dire quoi faire, même si c'est avec de bonnes intentions, n'est pas conseillé : « Tu devrais le quitter. » « Tu dois appeler la police. »
Demandez-lui si vous pouvez partager certaines ressources avec elle. Encouragez-les à enregistrer les numéros sous un pseudonyme.	Les renvoyer chez elles avec des dépliants ou des brochures sur la VPI si elles vivent avec leur partenaire.
Faites un suivi des ressources/organisations que vous avez partagées. Proposez de vous asseoir et d'appeler ces ressources avec elles.	Éprouver de la frustration lorsqu'elles ne semblent prendre aucune des mesures dont vous avez discuté ensemble. Supposer que c'est parce qu'elles ne veulent pas vraiment changer leur situation.
Demandez quelles stratégies elles ont développées pour faire face à leur situation. Co-développer d'autres stratégies.	Demander des détails sur le traumatisme.
Expliquez-leur les limites de la confidentialité. Demandez-leur s'il y a des enfants susceptibles d'être victimes d'abus.	Appeler la DPJ sans avoir suffisamment d'information ou sans prévenir la personne au préalable.

Approche proposée par Yennelys Alcedo, consultante sur la problématique de la violence conjugale.

Il peut y avoir des déclencheurs favorisant le traumatisme qui sont indépendants de nos pratiques d'intervention. Même si nous mettons en place toutes les bonnes pratiques, des déclencheurs imprévus ou hors de notre contrôle peuvent réveiller les traumatismes chez les personnes ayant vécu de la VPI.

3) L'approche intersectionnelle

Dans la vidéo « Formation Roue des privilèges », proposée au Module 2 de formation, Sastal Castro Zavala explique l'approche en disant : « L'intersectionnalité permet de considérer les différentes formes de

discrimination vécues par une personne. Ces discriminations ne s'additionnent pas : elles s'entrecroisent et se renforcent » (2024).

L'intersectionnalité permet de reconnaître les effets conjugués du sexisme, du racisme, du classisme, de l'homophobie, du capacitisme, etc. Cette approche ne vise pas à hiérarchiser ces différents facteurs de discrimination, mais plutôt une reconnaissance des **multiples dimensions de l'oppression**.

Une telle approche nous permet de comprendre que les femmes ne constituent pas un groupe de personnes homogènes. Par exemple, nous savons que, dans l'ensemble, les femmes sont plus à risque de VPI que les hommes. Cependant, nous savons aussi que, parmi l'ensemble des femmes, certaines ont des risques accrus de VPI, comme les femmes vivant avec un handicap ou les femmes avec un statut migratoire précaire. Dans cet exemple, les différentes discriminations et oppressions ne fonctionnent pas de manière isolée, mais se chevauchent et s'influencent. Adopter une approche intersectionnelle nous aide à mettre en lumière et mieux comprendre ces autres formes de discrimination vécues par les femmes aux parcours de vie pluriels.

Gardons en tête que les personnes à la marge **ne sont pas des victimes passives** de ces oppressions. L'approche intersectionnelle repose sur la valorisation et la compréhension des expériences diverses des femmes. En reconnaissant la diversité du vécu des femmes, qu'elles soient victimes de violence ou intervenantes, l'intersectionnalité favorise une **intervention collaborative**. Elle met le doigt sur les particularités des femmes qui sont souvent exposées aux discriminations croisées et invite, par conséquent, à intervenir auprès d'elles en tenant compte des oppressions multiples qu'elles vivent (Ministère de la Justice Canada, 2021; Centre jeunesse de Québec, 2012; Ontario Health, 2020).

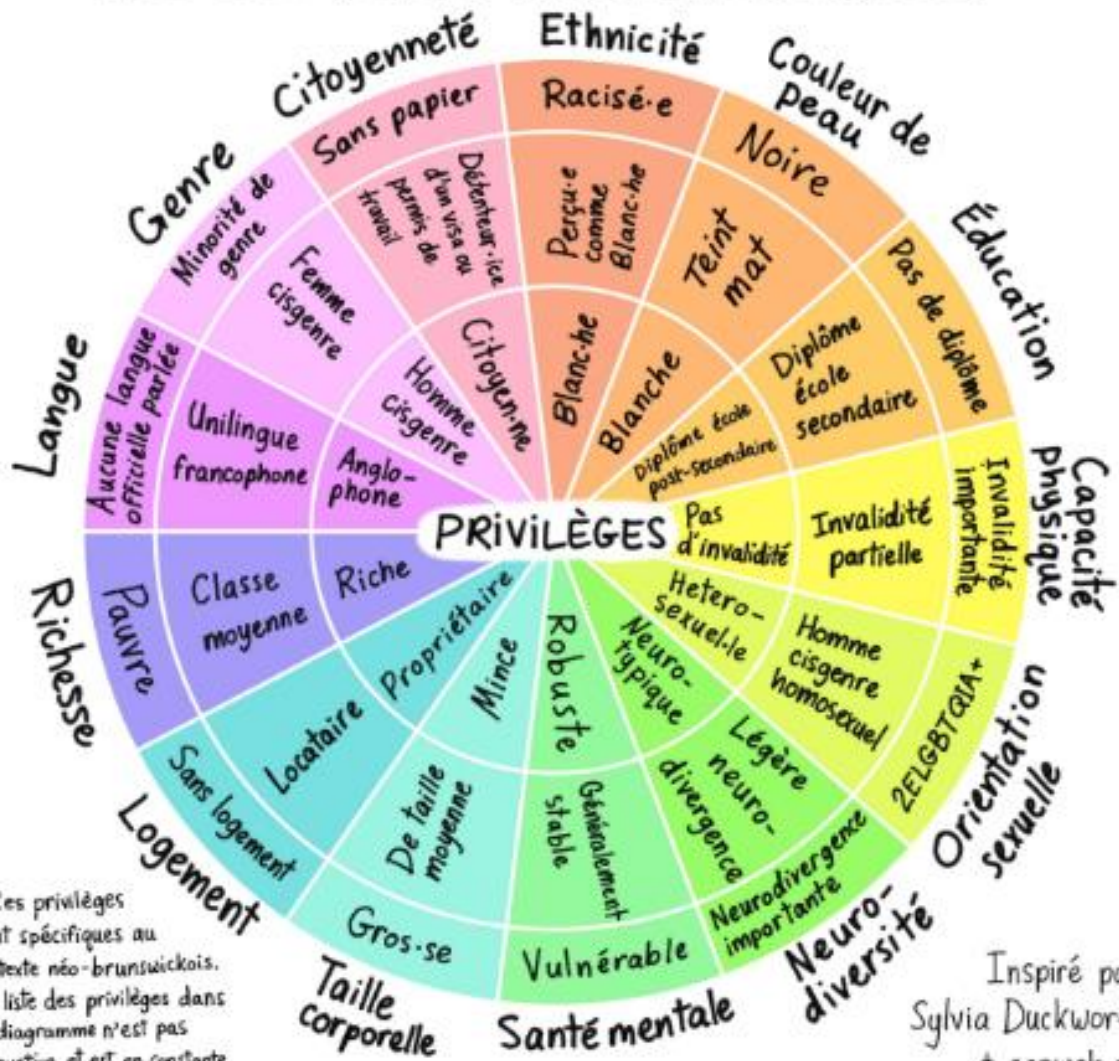
Pour poursuivre la réflexion :

- ⇒ Visionnez la capsule vidéo « Formation Roue des privilèges » : <https://pvfamn.org>
- ⇒ Nous vous invitons à réfléchir, à l'aide de la roue des privilèges, à vos propres privilèges et oppressions afin de vous positionner dans la roue.

Pourquoi est-ce important ? Lors des interventions, nos propres expériences et nos privilèges peuvent avoir des impacts qui sont parfois inconscients. Par exemple, certaines personnes pourraient sentir que nous sommes loin de leur réalité et, par conséquent, que nous ne pouvons pas les comprendre.

Se décentrer, à l'aide de la roue des privilèges, nous permet de comprendre ce que d'autres personnes voient en nous regardant. Si la victime nous voit comme quelqu'un au-dessus d'elle, la relation de confiance peut être difficile à construire. Cela est dû au fait qu'une perception erronée de ce que nous pouvons être ou comprendre peut émerger et n'est pas en lien avec notre capacité à effectuer correctement notre travail.

ROUE DES PRIVILÈGES*



* Ces privilèges sont spécifiques au contexte néo-brunswickois. La liste des privilèges dans ce diagramme n'est pas exhaustive et est en constante évolution.

Inspiré par Sylvia Duckworth et ccrweb.ca

(Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick, s.d.)

Module 3 : COLLABORATION INTERSECTORIELLE

Bryson *et al.* (2006) ont signalé que la collaboration intersectorielle est la liaison ou le partage d'informations, de ressources, d'activités et de capacités par des organisations issues de deux secteurs ou plus pour atteindre conjointement un résultat qui ne pourrait pas être atteint par des organisations d'un secteur séparément (p. 44).

Objectifs du module :

- Identifier les bonnes pratiques de collaboration intersectorielle et de concertation entre organismes de Montréal-Nord.
- Renforcer la mise en œuvre de pratiques de collaboration intersectorielle afin d'améliorer la réponse aux cas de VC et VRI

1) Pratiques à privilégier dans la collaboration intersectorielle : Identification

Suggestion : Voir la section des annexes pour des propositions d'exercices sur la collaboration intersectorielle à Montréal-Nord.

Une pratique inspirante à Montréal-Nord : Le Pôle communautaire et de santé sociale

Introduction

- **Le Pôle communautaire et de santé sociale (surnommé POLO)** est un organisme à but non lucratif fondé en septembre 2023. Il est le fruit d'une initiative collective intersectorielle pour l'ouest de Montréal-Nord qui a été développée sur le terrain entre 2019 et 2022.
- POLO est né de deux constats : 1) de la complexité des problématiques sociales et de santé qui persistent sur le territoire et auxquelles chaque partenaire ne peut répondre seul; 2) de la disparité en matière de services communautaires et institutionnels disponibles à la population, comparativement au centre et à l'est de l'arrondissement.
- L'intention des partenaires communautaires et institutionnels de POLO est de travailler ensemble, ainsi qu'avec les résidentes et résidents du secteur ouest de Montréal-Nord, pour soutenir l'accès à la santé globale. Cette dernière est conçue comme un état complet de bien-être physique, psychologique et social. POLO vise particulièrement les populations en situation de vulnérabilité, celles-ci étant plus difficiles à rejoindre.
- L'écosystème de soutien autour de la personne a été pensé par les organismes partenaires du POLO comme un ensemble d'acteurs (organismes, institutions, acteurs locaux, incluant le réseau d'appartenance familial ou communautaire de la personne) qui n'entretiennent pas naturellement des liens entre eux, capables d'apporter des solutions de manière coordonnée et proactive pour et avec la personne concernée. Ces solutions sont pensées dans une perspective de renforcement de son pouvoir et de sa capacité d'agir sur son état de santé et son bien-être.

Cette information a été partagée par l'équipe du Pôle communautaire et de santé sociale (POLO). Pour plus de détails, consultez la section Annexes.

Quatre étapes clés ont été définies dans le parcours d'accompagnement d'une personne, dans une approche globale et de continuité des services :

- **Étape 1 : Repérer la personne ayant besoin de soutien**

Entrer en contact avec elle et l'orienter vers les ressources pertinentes. Le repérage et l'orientation de la personne peuvent être réalisés par son réseau d'appartenance familial ou communautaire (exemples : des citoyennes et citoyens engagés ou encore des organismes locaux).

- **Étape 2 : Activer le réseau**

Accueil et évaluation des besoins par l'organisme porte d'entrée des services (une participation active de la personne concernée dans la démarche est fortement recommandée). Accompagnement et référencement vers les autres acteurs du réseau de soutien (activation du réseau). Concertation entre acteurs de soutien avec la personne concernée et son accompagnant de confiance pour une réponse aux besoins multiples et complexes (équipe multitalents plurisectorielle et multidisciplinaire).

- **Étape 3 : Réaliser les actions et réévaluer**

Répondre, suivre et réévaluer les besoins avec la personne.

- **Étape 4 : Implication dans le réseau**

Permettre à la personne de s'impliquer dans le réseau tout en mettant à profit son savoir expérientiel afin d'aider d'autres personnes si elle le souhaite. L'accompagnement d'une personne permettra aux partenaires de revoir la pertinence et d'ajuster son offre de services dans une perspective globale pour l'ensemble des personnes.

Composantes clés des pratiques collaboratives

- Les différents rôles identifiés au sein du réseau de soutien sont **poreux** et **évolutifs**. Un acteur peut également tenir plusieurs rôles au sein d'un même parcours de services à des moments différents.
- Les **composantes clés des pratiques collaboratives** identifiées par les partenaires du POLO visant à outiller les acteurs du réseau de soutien pour agir ensemble et faciliter leur mise en relation sont :
- **Un milieu neutre de collaboration** : espace sécuritaire pour se rencontrer, échanger, apprendre à travailler ensemble, développer des collaborations, créer des espaces d'échange d'approches, d'outils (codéveloppement, communauté de pratiques) et de formation continue (formations mutualisées);
- **Co-développement entre acteurs de soutien** : mutualisation des connaissances, renforcement des compétences par et pour les acteurs de soutien;
- **Temps de rencontres** pour se connaître entre organisations, intervenantes et intervenants (autour de thématiques diverses, étude de cas, etc.);
- **Un engagement des parties** pour faciliter la continuité des services, la responsabilisation, un équilibre entre une entente organique et une entente plus structurée.

2) Pratiques à privilégier : Développement de pratiques de collaboration intersectorielle

Bien qu'il existe diverses pratiques de collaboration intersectorielle sur la VPI actuellement en place à Montréal, il est important de garder à l'esprit qu'**aucune formule ne peut être appliquée sans l'adaptation à la réalité particulière et aux enjeux présents.**

Il est nécessaire de poursuivre le travail pour développer de bonnes pratiques de collaboration intersectorielle et de concertation à **Montréal-Nord** afin de les implanter pour assurer un continuum de services auprès des femmes et des adolescentes ayant vécu la VPI.

Nous suggérons la participation continue des actrices et acteurs du milieu aux espaces de consultation créés par la Table Femmes Osez au féminin (TFOF) et la Table de quartier de Montréal-Nord (TQMN) tels que la **communauté de pratique (CdP) en violence conjugale et violence dans les relations intimes.**

La communauté de pratique en VC et VRI est née dans le cadre du volet intervention du même projet qui a donné naissance à cette formation. Elle est active depuis juin 2023 et a lieu en présentiel tous les trois mois. C'est un espace qui continuera à être actif après la fin du projet en mars 2024. Cet espace accepte continuellement de nouveaux membres et la participation de personnes de différents niveaux d'une même organisation ou institution est encouragée.

Cet espace de collaboration intersectorielle a eu les résultats suivants :

- Sensibiliser à VPI et maintenir un lien avec les réalités vécues sur le territoire;
- Servir d'espace permettant la formation et l'approfondissement de sujets pertinents pour l'intervention en VPI, ce qui inclut la création d'un langage commun;
- Faciliter le développement et le transfert des connaissances (ex. : la création de nouveaux outils d'intervention, de meilleures pratiques, etc.);
- Favoriser la collaboration entre les individus en renforçant la confiance entre les actrices et acteurs du milieu, entre les organismes et les institutions de différents secteurs, ainsi qu'entre les différents niveaux et positions au sein des organisations.

Pour vous abonner, veuillez contacter projetfegc@tqmns.org et coordo-plan-d'action@haltefemmes.org

En complément : Consultez l'information en ligne sur la Cellule d'action concertée en violence conjugale de Montréal (C.A.C. VC Montréal) <https://www.tcvcm.ca/page/cellule-action-concertee>

Annexes

MODULE 1

1) Exemples de différentes formes de violences

Formes de violences	Exemples
Violence physique	La violence physique couvre un large spectre de gestes comme le coup de poing sur la table, la destruction de mobilier, la bousculade, allant jusqu'à l'homicide.
Violence verbale	La violence verbale est utilisée pour intimider, humilier ou contrôler une personne par l'usage de sarcasme, d'insultes, de cris, de propos dégradants ou humiliants.
Violence économique	Une personne qui subit de la violence économique perd son autonomie financière même si elle travaille à l'extérieur de la maison et qu'elle est bien rémunérée. On l'observe à travers plusieurs gestes dont le contrôle du budget de l'autre partenaire, la saisie de chèques bancaires, la fraude conjugale ou l'utilisation du compte bancaire du partenaire pour faire des achats sans son autorisation.
Violence sexuelle	Bien que la sexualité soit très personnelle à chacun, tout geste qui n'a pas été consenti, qu'il soit fait avec ou sans contact physique, demeure une violence sexuelle. <ul style="list-style-type: none">- Montrer ses parties intimes sans le consentement de l'autre- Forcer une personne à avoir des relations sexuelles avec quelqu'un d'autre, même si elle n'en a pas envie- Forcer le/la partenaire à pratiquer certaines pratiques sexuelles contre son gré- Retirer son préservatif discrètement pensant l'acte sexuel à l'insu de l'autre (<i>stealth</i>)
Violence psychologique	Cette forme de violence est souvent difficile à détecter par les victimes et par leur entourage. La violence psychologique est généralement utilisée pour avoir ou maintenir le contrôle d'une personne. Voici quelques exemples : <ul style="list-style-type: none">- La critique constante- Rabaisser- Déformer la réalité pour modifier la perception- Faire en sorte que la personne doute d'elle-même- Manipuler les émotions de l'autre- Isoler la personne socialement- L'utilisation de menaces
Violence spirituelle	Cette forme de violence repose sur l'utilisation des croyances spirituelles pour manipuler la personne, la dominer ou la contrôler.

(Arcand, 2008)

MODULE 2

1) Informations pour comprendre l'usure ou la fatigue de compassion

L'usure ou la fatigue de compassion	
Il s'agit d'une profonde érosion émotionnelle et physique qui survient lorsque les personnes aidantes ne sont plus en mesure de se régénérer ou de se ressourcer. On l'appelle aussi « stress vicariant » ou « traumatisme secondaire ». Cette fatigue de compassion se développe au fil du temps en prenant soin des autres ou de leurs douleurs émotionnelles. Dans ces circonstances, on prend parfois sur soi leurs traumatismes. Au long terme, l'usure de compassion peut affecter nos tâches quotidiennes.	
Comment repérer les signes de l'usure de compassion?	
- Pratiquez la pleine conscience pendant la journée en portant attention à vos pensées, à vos sentiments et à votre corps, - Lorsque vous sentez l'anxiété s'emparer de vous, concentrez-vous sur votre respiration; inspirez et expirez lentement pour vous calmer. - Si vous vous sentez dépassée et que vous perdez le contrôle, prenez le temps de réfléchir aux choses sur lesquelles vous exercez un contrôle et que vous pouvez changer.	
Stratégies pour faire face à l'usure de compassion :	
<u>Au niveau organisationnel et professionnel</u> <ul style="list-style-type: none">• La sensibilisation à l'usure de compassion et à ses conséquences sur une personne en milieu de travail contribue à normaliser l'expérience pour les aidants.• Instaurer un environnement de travail favorable qui encourage le débriefage sécuritaire pour tous en rapport avec les éléments relatifs au travail.• Prendre des pauses régulières, des journées de santé mentale et profiter du soutien des pairs.• L'évaluation et la modification de la charge de travail permet un rééquilibre du nombre de cas.• Améliorer l'accès au perfectionnement professionnel et à la formation.• Offrir au personnel la possibilité de discuter, en toute sécurité, des répercussions du travail sur leur vie personnelle et professionnelle.	<u>Au niveau personnel</u> <ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'autogestion de la santé (consacrer du temps aux loisirs et aux passions qui se traduisent par un bien-être personnel).• Maintenir un soutien social à la fois à la maison et au travail.• Accroître la conscience de soi (être à l'écoute des signes de stress).• Réfléchir aux réactions et aux sentiments actuels ainsi qu'aux influences des expériences passées.• Surveiller l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.• Faire le point sur la satisfaction au travail.• Limiter l'exposition à des éléments liés aux traumatismes (par exemple les reportages et les films).• Bénéficier d'une supervision, d'un encadrement et d'une thérapie de façon régulière pour contrebalancer toute vulnérabilité existante (par exemple des antécédents personnels de traumatisme).

Inspiré de Pascale Brillon (2020).

MODULE 3

1. Exercices de réflexion proposés :

Réflexion individuelle :
Les partenariats qui fonctionnent. Nommez de bonnes pratiques de collaboration intersectorielle existantes (peu importe la thématique). Incluez les acteurs qui ne sont pas à la formation. Ce qui fonctionne pour vous ou pour votre organisation. Pourquoi, selon vous, cette pratique fonctionne-t-elle?

Réflexion en groupe :
<ul style="list-style-type: none">• Quelles sont les difficultés particulières au niveau organisationnel auxquelles vous êtes confronté.e.s lorsque vous travaillez en collaboration?• Les participantes et participants sont invités à identifier des éléments permettant de surmonter les obstacles à la concertation.• Il est important de mettre de l'avant votre rôle ainsi que les limites d'intervention en fonction de la mission de chaque organisme. Aussi, déterminez comment cela peut impacter la concertation avec les autres organismes de votre secteur.

Exercices développés par Yennelys Alcedo, consultante sur la problématique de la violence conjugale.

2. Une pratique inspirante à Montréal-Nord : Le Pôle communautaire et de santé sociale

Le Pôle communautaire et de santé sociale
<ul style="list-style-type: none">• Le POLO a été fondé grâce à l'appui méthodologique de la Maison de l'innovation sociale et au soutien financier du gouvernement du Québec (par l'entremise du Secrétariat à la région métropolitaine du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation) de même que de la Fondation Mirella et Lino Saputo. Une synthèse des travaux de cocréation est jointe en annexe de la présente.
Les quatre grandes fonctions du Pôle
<ul style="list-style-type: none">• La contribution à l'amélioration de la santé globale des populations de l'ouest de Montréal-Nord se fera par quatre grandes fonctions :<ol style="list-style-type: none">1. Améliorer la continuité et la complémentarité des services en santé globale en réponse aux besoins, priorités et aspirations des populations en situation de vulnérabilité.

2. Faciliter le parcours intersectoriel des résidentes et résidents vivant des problèmes sociaux et de santé complexes.
3. Développer les réseaux naturels communautaires de soutien, particulièrement autour des personnes en situation de vulnérabilité et d'isolement.
4. Former et outiller les partenaires pour améliorer les compétences collectives et les pratiques collaboratives à Montréal-Nord.

Cette information a été partagée par l'équipe du Pôle communautaire et de santé sociale (POLO).

Bibliographie

Agence de la santé publique du Canada. (2018). Approches tenant compte des traumatismes et de la violence – politiques et pratiques. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/securite-et-risque-pour-sante/approches-traumatismes-violence-politiques-pratiques.html>

Arcand, S., Damant, D. et E. Harper (Éds.). (2008). *Violences faites aux femmes*. Presses de l'Université du Québec. DOI https://extranet.puq.ca/media/produits/documents/1556_9782760519886.pdf

Bernhardt, N., & Cooper, A. (2022). *Agir dans nos sphères d'influence-Cadre de référence sur l'antiracisme et l'anti-oppression intersectionnels en violence fondée sur le genre*. Ontario Association of Interval & Transition Houses.

Brach, T. (2019). *Radical compassion: Learning to love yourself and your world with the practice of RAIN*. Viking.

Brillon, P. (2020). *Entretenir ma vitalité d'aidant : guide pour prévenir la fatigue de compassion et la détresse professionnelle*. Les Éditions de l'Homme.

Bryson, J. M., Crosby, B. C., & Stone, M. M. (2006). The Design and Implementation of Cross-Sector Collaborations: Propositions from the Literature. *Public Administration Review*, 66(s1), 44-55. <https://doi.org/10.1111/j.1540-6210.2006.00665.x>

Castro-Zavala, S. (2013). Politiques d'immigration : femmes et violence conjugale dans le contexte québécois. *Alterstice*, 3(2), 97-109. https://www.journal.psy.ulaval.ca/ojs/index.php/ARIRI/article/view/CastroZavala_Alterstice3%202%29

Castro-Zavala, S. (2020a). L'intervention en maison d'hébergement auprès des femmes immigrantes victimes de violence conjugale : une analyse intersectorielle des pratiques. *Canadian Social Work Review*, 37(1), 141-161. <https://doi.org/10.7202/1069986ar>

Castro-Zavala, S. (2020b). *Une perspective intersectionnelle sur l'intervention en violence conjugale auprès des femmes immigrantes : les pratiques des intervenantes en maison d'hébergement du Québec* [Thèse de doctorat, Université Laval]. <https://www.trajetvi.ca/files/2021-12/castro-zavala-s.pdf>

Centre d'expertise sur le bien-être et l'état de santé physique des réfugiés et des demandeurs d'asile (CERDA). (2019). *L'approche interculturelle dans le processus d'aide* [Fiche synthèse]. CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. <https://cerda.info/lapproche-interculturelle-dans-le-processus-daide/>

Citoyenneté et immigration Canada. (2020). *Permis de séjour temporaire (PST) pour les victimes de violence familiale*. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/residents-temporaires/permis/violence-familiale.html>

Cohen-Émerique, M. (1993). L'approche interculturelle dans le processus d'aide. *Santé mentale au Québec*, 18(1), 71-91. <https://doi.org/10.7202/032248ar>

Conseil du statut de la femme. (2020). Les personnes victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale face au système de justice pénale : état de situation. Conseil du statut de la femme. https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etu_violence_justice_20201007_vweb.pdf

Cousineau, M.-M., Fernet, M., Philibert, M., Gravel, S., Désilets, L., & Rodrigues, P. (2019). *Portrait de la violence conjugale et de la violence dans les relations amoureuses des jeunes à Montréal-Nord et de l'offre de services en la matière* [Rapport de recherche]. Équipe Trajetvi, Université de Montréal. <https://www.tcvcm.ca/files/2020-05/portrait-violence-conjugale-montreal-nord.pdf?bae6780178>

Deardorff, D. K. (Éd.). (2009). *The Sage handbook of intercultural competence*. Sage Publications.

Dufour, G., & Méthot, L. (2012). *Outil de soutien à l'intervention auprès des communautés culturelles*. Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire. https://educationspecialisee.ca/wp-content/uploads/2018/02/Outil_soutien_intervention_aupr%C3%A8s_communautes_culturelles_CJ_Qu%C3%A9bec_2012.pdf

Goldring, L., Berinstein, C., & Bernhard, J. K. (2009). Institutionalizing precarious migratory status in Canada. *Citizenship Studies*, 13(3), 239-265. <https://doi.org/10.1080/13621020902850643>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (s. d.). *Contexte de vulnérabilité : femmes immigrantes*. Trousse Média sur la violence conjugale. <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/contextes-de-vulnerabilite/femmes-immigrantes>

Lee, E. O. J., MacDonald, S.-A., Caron, R., & Fontaine, A. (2017). Promouvoir une perspective anti-oppressive dans la formation en travail social. *INTERVENTION*, 145, 7-191. <https://revueintervention.org/numeros-en-ligne/145/promouvoir-une-perspective-anti-oppressive-dans-la-formation-en-travail-social/>

Ministère de la Justice Canada. (2021). *Trousse d'outils AIDE : Comment repérer les cas de violence familiale et intervenir pour les conseillères et conseillers juridiques en droit de la famille*. Gouvernement du Canada. <https://canada.justice.gc.ca/fra/df-fl/aide-help/aperçu-overview.html>

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (1991). *Chapitre CCQ-1991-Code civil du Québec*. Éditeur officiel du Québec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/ccq-1991>

Ontario Health. (2020). *Cadre en matière d'équité, d'inclusion, de diversité et d'anti-racisme de Santé Ontario*. <https://www.ontariohealth.ca/sites/ontariohealth/files/2020-12/Equity%20Framework%20French.pdf>

Poole, N., Urquhart, C., Jasiura, F., Smilie, D., & Schmidt, R. (2013). *Trauma Informed Practice Guide*. <https://doi.org/10.13140/RG.2.1.5116.9122>

Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'île-West Island Women's Shelter (WIWS). (2023). *Le contrôle coercitif vécu par les mères*. <https://wiws.ca/wp-content/uploads/2023/03/Le-contrôle-violence-vecus-par-les-meres-v8-Mar-15-2023.pdf>

Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC). (2022). Coercive Control Toolbox. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. <https://maisons-femmes.qc.ca/campagnes-de-sensibilisation/improving-justice-system-practices-to-increase-the-safety-of-women-who-are-victims-of-intimate-partner-violence/>

Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick. (s.d.). *Roue des privilèges*. Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick. <https://rfnb.ca/informer/boite-a-outils/rfnb/roue-des-privileges>

Sanhueza Morales, T., Michaelsen, S., Touati, N., Rodriguez del Barrio, L., & Labranche, A.-A. (2023). *Vers des changements systémiques pour éliminer la violence subie par les adolescentes et les femmes immigrantes : II. Rapport de recommandations sur la formation et l'amélioration de l'accès aux services*. Centre de recherche et de partage des savoirs InterActions, Équipe de recherche REGARDS. https://centreinteractions.ca/wp-content/uploads/2023/11/rapport_II_nov14-web.pdf

Savage, L. (2021). *Intimate partner violence: Experiences of young women in Canada, 2018*. Juristat: Canadian Centre for Justice Statistics. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/85-002-x/2021001/article/00009-eng.pdf?st=53u682Cn>

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. (2012). *Guide d'information et de formation - Réalités et besoins des femmes immigrées et racisées et ressources destinées aux femmes du Québec (TCRI)*. <https://rcentres.qc.ca/2012/07/11/realites-et-besoins-des-femmes-immigrees-et-racisees/>

Table femmes Osez au Féminin (TFOF) et Table de quartier Montréal-Nord (TQMN). (2024, mars 19). Formation Roue des privilèges [En ligne]. <https://pvfamn.org/notre-travail/formations/>

Voyer, M., Delbreil, A., & Senon, J.-L. (2014). Violences conjugales et troubles psychiatriques. *L'information psychiatrique*, 90(8), 663-671. <https://www.cairn.info/revue-l-information-psychiatrique-2014-8-page-663.htm>